



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi quatorze septembre deux mille vingt, au 94, rue de l'Église, à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Madame Marie-Josée Meunier, directrice générale adjointe.

POINT 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h00, le maire ouvre l'assemblée.

POINT 2 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

20-09-421

POINT 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis, aucun point n'est ajouté au point varia.

1. **Ouverture d'assemblée**
2. **Lecture de l'ordre du jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration générale**
 - 4.1. Procès-verbal du 3 août 2020;
 - 4.2. Considération des comptes de juillet 2020 ;
 - 4.3. Correspondance ;
 - 4.4. Période de questions de 10 minutes selon le règlement 80-52;
 - 4.5. Nomination permanente de madame Marie Josée Meunier au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité ;
 - 4.6. Contrat pour la fabrication et l'installation d'un escalier d'accès au bureau municipal ;
 - 4.7. Demande de marge de crédit pour la municipalité ;

5. **Sécurité publique**
 - 5.1. Contrat pour la calibration des appareils respiratoires du service incendie de la municipalité ;
6. **Transport et travaux publics**
 - 6.1. Modification de la résolution 2020-05-377 - mandat de surveillance de chantier pour les travaux sur le chemin tour du lac Gravel - phase 1;
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1. Demande de subvention – Fonds des régions et ruralité (FRR) - volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipal ;
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1. Calendrier 2021 collectes supplémentaires – Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;
9. **Loisirs et culture**
 - 9.1. Demande de subvention - Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)
10. **Varia – parole du conseil**
11. **Levée d'assemblée**

ADOPTÉE

POINT 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20-09-422

POINT 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE

20-09-423

POINT 4.2 CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AOÛT 2020

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 14 042.52\$ et portant les numéros suivants :
 - Paiement des salaires : D2000261 à D20000291,
- le registre des chèques généraux, totalisant un montant de 67 521.72\$ portant les numéros suivants :
 - Paiement par chèque : C2000055 à C2000059
 - Paiement en ligne : L2000063 à L2000073
 - Paiement direct : P2000194 P2000239
 -

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

20-09-424

**POINT 4.3
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- MRCAL – Rencontre d'information du projet de marketing territorial de la MRCAL ;
- Ministère de la Sécurité publique – Le soutien aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie ;
- Centraide – campagne de financement ;

ADOPTÉE

20-09-425

**POINT 4.4
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'était présent.

20-09-426

**POINT 4.5
NOMINATION PERMANENTE DE MADAME MARIE JOSÉE MEUNIER AU
POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Meunier a été embauchée à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe le 25 février 2020 pour une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Meunier a complété sa période de probation à la satisfaction de sa supérieure immédiate et des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Madame Marie-Josée Meunier soit confirmée dans son poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
2. D'accepter l'addenda concernant le contrat de travail établissant les conditions de travail précédemment signé;
3. Que monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, ledit addenda.

ADOPTÉE

20-09-427

**POINT 4.6
CONTRAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UN ESCALIER
D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'escalier arrière est le principal accès au logement situé au-dessus des bureaux de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'escalier arrière est l'une des sorties de secours pour l'ensemble des employés du bureau municipal en cas d'urgence ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer la sécurité de ses locataires ainsi que de ses employés ;

ATTENDU QUE l'escalier en question doit être remplacé ;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- la municipalité octroie un contrat pour la fabrication et l'installation d'un escalier d'accès à l'arrière du bureau municipal ;
- Un montant maximal de 11 000\$ plus les taxes applicables soit payé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

20-09-428

**POINT 4.7
DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS COURANTES
DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE les charges annuelles de fonctionnement s'élèvent à près de 1 000 000 \$ soit près de 85 000\$ par mois;

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à effectuer des travaux de génie civil et d'asphaltage sur son réseau routier dans les prochaines années d'une valeur de près de 800 000\$;

ATTENDU QUE ces travaux seront remboursés par le Programme de TECQ sur une période de quatre ans ;

ATTENDU QUE les disponibilités financières sont insuffisantes à certaines périodes de l'année pour couvrir les engagements financiers de la municipalité en raison notamment de revenus ;

ATTENDU QUE les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

DE TRANSMETTRE à la Banque Nationale du Canada une demande de marge de crédit de 800 000 \$ pour couvrir les besoins courants de la municipalité.

ADOPTÉE

POINT 5 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-08-429

POINT 5.1

CONTRAT POUR LA CALIBRATION DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Service incendie fournit à ses pompiers des appareils respiratoires dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que les appareils respiratoires soient en état maximal de fonctionnement lors d'intervention ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer la sécurité de pompiers ;

ATTENDU QUE les appareils respiratoires du Service incendie de la municipalité se doivent d'être calibrés, et ce à chaque année ;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- La municipalité octroie un contrat pour la calibration des appareils respiratoires du service incendie de la municipalité ;
- Un montant maximal de 800\$ plus les taxes applicables soit payé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

POINT 6 – TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

20-09-430

POINT 6.1

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-05-377 - MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN TOUR DU LAC GRAVEL - PHASE 1;

ATTENDU QUE les travaux de génie civil et les travaux d'asphaltage sur le chemin Tour du lac Gravel sont assujettis à des plans et devis ;

ATTENDU QUE le suivi des directives stipulées dans les devis doit être confirmé par un ingénieur ;

ATTENDU QUE les travaux ont nécessité un nombre additionnel d'heures compte tenu des imprévus lors de l'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE les heures additionnelles s'avéraient nécessaires afin d'assurer la qualité des travaux à long terme ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil de modifier la résolution 2020-05-377 afin de refléter les heures réelles de surveillance de chantier de la firme Groupe Laurence pour les travaux de génie civil et d'asphaltage sur le chemin du Tour du lac Gravel phase 1 pour un montant total de 13 672.00\$ + taxes applicables.

ADOPTÉE

POINT 7 – HYGIÈNE DU MILIEU

20-09-431

POINT 7.1

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DES RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE le programme du Fonds des régions et ruralités (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre aux municipaux une aide financière pour des projets visant la coopération intermunicipale de développer des services entre municipalités locales menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale ;

ATTENDU QUE ledit programme s'adresse aux municipalités ayant un indice de vitalité économique (IVÉ) faible ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a un IVÉ de -12,95910 et se situe dans le cinquième quintile de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU QUE la municipalité désire assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité de son département d'urbanisme et d'environnement ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiments et en environnement a avisé le conseil municipal qu'il prendrait sa retraite dans les deux prochaines années ;

ATTENDU QU'un tel projet est conditionnel à l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet visant la coopération intermunicipale afin développer un service entre municipalités locales et ainsi assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité de son département d'urbanisme et d'environnement

QUE Madame Laurence Tardif, directrice générale, soit et est autorisée à signer tous documents à cet effet.

ADOPTÉE

POINT 8– SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

20-09-432

POINT 8.1

CALENDRIER 2021 COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) concernant les collectes supplémentaires à prévoir pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la RIDL offre d'adhérer à la collecte supplémentaire des matières organiques et à la collecte supplémentaire des matières résiduelles (institutions, commerces et industries);

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, la municipalité avait demandé des collectes supplémentaires pour les bacs noirs pour les institutions, les commerces et les industries seulement, et ce pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et résolu à l'unanimité du conseil que la municipalité désire se prévaloir des collectes supplémentaires des matières résiduelles pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre 2021.

ADOPTÉE

POINT 9 – LOISIRS ET CULTURE

20-09-433

POINT 9.1

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR (PAFILR)

ATTENDU QUE le programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) offre aux municipaux une aide financière pour des projets visant la réalisation de nouveaux projets favorisant directement la pratique d'activités physiques et de plein air qui font découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement ;

ATTENDU QUE ledit programme s'adresse aux municipalités qui désirent augmenter les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir de telles activités à ses citoyens et citoyennes;

ATTENDU QU'un tel projet est conditionnel à l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par : Manon Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière à Loisirs Laurentides dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) afin d'être en mesure d'offrir des activités de plein air à ses citoyens et citoyennes ;

QUE Madame Laurence Tardif, directrice générale, soit et est autorisée à signer tous documents à cet effet.

ADOPTÉE

20-09-434

POINT 12.1
PRÊT DE LA SALLE DU CONSEIL AUX ÉTUDIANTS

Monsieur Éric Lévesque propose que la salle du conseil soit disponible aux étudiants advenant une deuxième vague de la pandémie de Covid-19 qui aurait pour effet la fermeture des institutions scolaires afin que les étudiants puissent avoir accès à l'internet haute vitesse.

Tous les conseillers sont d'accord avec cette proposition à la condition que les utilisateurs de la salle respectent les directives de la Santé publique du Québec en matière de règles sanitaires.

POINT 12.2
PROJET DE REMPLACEMENT DE LA SPORTHÈQUE ET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur Pascal Bissonnette demande que la direction mette sur pied un comité afin d'effectuer une étude pour le remplacement de la Sporthèque et la relocalisation de la bibliothèque dans deux projets distincts.

Ce point sera discuté lors du prochain caucus afin d'établir la démarche et une liste de membres potentielle pour le comité.

20-09-435

POINT 13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20H20.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

LAURENCE TARDIF
Directrice générale

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE